

Bâle, 13 mars 1526

13 mars 1526 : Marot est transféré du Châtelet, l'*Enfer*, dans la prison de l'évêque de Chartres, une prison plus amène. Comme Marguerite était à Paris le 9, elle a pu être pour qqe chose dans ce transfert.

[Voir le document associé page 232](#)

Lettre d'Erasme à Noël Bédier

Correspondance, VI, # 1679, p. 348 (Allen VI, 1679).

« Berquin m'a envoyé les deux ouvrages* traduits en français. Il a tiré des miens certaines idées et y a mêlé ses commentaires, qui ne me concernent en rien. »

* ces trad. sont mentionnées III, L. 925, 13-15.

« Il fit des extraits de mes ouvrages et y mêla des additions personnelles qui ne m'appartiennent pas. »

« *Excerpsit quaedam a meis et admiscuit suas additiones, quae nihil ad me pertinent.* »

« *Berquinus ad me misit unum atque alterum libellum* versum Gallice. Excerpsit quaedam e meis et admiscuit suas additiones, quae nihil ad me pertinent.* »

* cf. Ep. 925. 13 n.

était retombé dans l'hérésie puisque s'était jadis rétracté

→ condamnation à mort inévitable.

En brusquant l'affaire, tout pourrait être terminé en quelques jours.

Déclaré hérétique et renvoyé devant le Parlement pour arrêt définitif.

Le Parlement ne se hâta pas, car François I^{er} allait bientôt revenir, Louise de Savoie était déjà intervenue en faveur de Berquin, en même temps qu'elle écrivait au Parlement pour les procès de Meaux. → un conseiller fut chargé de faire un rapport.